

# Communiqué



Roscoff, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Au vu des difficultés rencontrées depuis 2009, essentiellement dues à une forte baisse de la livre sterling, entraînant une dégradation du marché passager et fret transmanche, la Présidence a, après concertation avec les actionnaires, engagé la réforme de l'entreprise pour l'adapter au nouveau contexte économique.

Pour ce faire, un Plan de Retour à la Compétitivité a été présenté au Comité d'entreprise le 8 juin dernier. Il se décompose en deux volets :

- un volet commercial permettant de dégager de la productivité en rationalisant l'exploitation de la flotte ;
- un volet social prévoyant la construction d'un nouveau modèle économique permettant à la compagnie de retrouver de la compétitivité face à la concurrence.

Après de longs échanges entre la Direction et les Organisations Syndicales, les parties sont parvenues à la rédaction d'un protocole de reprise d'activité le 27 septembre dernier. Cependant, un point a fait blocage et le protocole n'a pas été ratifié à cette même date.

L'initiative prise vendredi dernier par le Ministre des Transports en faveur de la réussite de cet accord a permis de mettre en perspective les éléments positifs d'un accord équilibré et responsable, et de dépasser les blocages et les incompréhensions.

La Présidence et la Direction tiennent une nouvelle fois à saluer l'engagement du Ministre.

Lors d'une interview, le Président du Conseil de Surveillance de Brittany Ferries a précisé que les portes n'étaient pas fermées pour la signature de l'accord mais que le délai n'était pas extensible.

Samedi 29 septembre dernier, les représentants syndicaux CGT et CFDT du personnel d'exécution ont précisé, lors d'une rencontre avec le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance de Brittany Ferries, qu'ils ne signeraient pas le Protocole de reprise d'activité. Les deux parties se sont mises d'accord sur une procédure de consultation du personnel navigant d'exécution.

Une majorité de 59% des votes exprimés s'est prononcée en faveur de la signature.

Le Président du Conseil de Surveillance tient à faire part de sa grande satisfaction quant à la signature de cet accord la nuit dernière. L'absence d'accord eut gravement compromis l'avenir de l'entreprise. Il permet de construire un nouveau modèle économique et de regarder avec confiance l'avenir de la Compagnie.

Le Président du Conseil de Surveillance a demandé à la Direction Générale de redémarrer l'exploitation de la flotte dans les meilleurs délais. L'exploitation des navires reprend **dès le mardi 2 octobre**.

Brittany Ferries, entreprise bretonne, premier employeur de marins français, est composée de femmes et d'hommes exerçant une multitude de métiers qui doivent continuer de travailler dans l'unité.

C'est à cette condition que nous pourrons reconquérir le cœur de nos clients fidèles et en attirer de nouveaux, pour nous permettre de rebondir après cette période de tourmente.

**Brittany Ferries** est une société française de 2 500 employés qui transporte annuellement 2 600 000 passagers (dont 85 % de britanniques), 200 000 véhicules industriels et 800 000 véhicules de tourisme entre la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Espagne.